

Avant-propos

En 2024, le Pacte des Solidarités prolongera la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) conduite par le gouvernement depuis 2018. Il se déclinera autour des quatre axes suivants : l'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté et agir dès la petite enfance ; la sortie de la pauvreté par l'emploi en lien avec le chantier France Travail ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller-vers ; la construction du volet solidaire de la transition écologique.

La SNPLP avait mis en place une gouvernance territoriale partagée de la lutte contre la pauvreté au moyen des contractualisations entre l'État et les collectivités (départements, métropoles et, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec la Ville de Marseille). Le Pacte des Solidarités replace la coopération au cœur de cette nouvelle politique publique, avec la vocation de la renforcer. Il vise un engagement renouvelé entre l'État et les collectivités tout en élargissant le partenariat autour d'alliances locales.

Prévenir et lutter contre la pauvreté impliquent une connaissance fine des réalités territoriales et des parcours de vie des personnes exposées à la précarité. Il est important de pouvoir s'appuyer dans chaque territoire sur une information aussi complète que possible des différentes problématiques rencontrées par les personnes en situation ou proches de la précarité.

Afin de rassembler les éléments de connaissance statistique existants, de les mettre en perspective et d'outiller la décision des institutions sociales, le ministère des solidarités s'est associé à l'Insee pour la publication dans chaque région d'un panorama des situations de pauvreté. Inspirés d'une méthodologie développée en Normandie, ces panoramas servent de socle à la préparation des nouvelles contractualisations (2024/2027) de lutte contre la pauvreté entre l'État et les collectivités qui, en lien avec les organismes de sécurité sociale, des opérateurs et des services de l'État et des représentants du monde associatif, doivent aboutir à des pactes locaux des solidarités.

Plusieurs caractéristiques inédites rendent les panoramas régionaux particulièrement utiles pour la compréhension des problématiques de pauvreté et pour la mise en place d'actions partenariales entre tous les organismes qui concourent à la lutte contre la pauvreté. En premier lieu, les données et cartes sont présentées aux échelles régionale, départementale et également locale au niveau des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), permettant un maillage fin dans l'analyse et la construction des modalités d'intervention. Par ailleurs, afin de mieux comprendre l'enchevêtrement des problématiques qui touchent les personnes, une analyse autour de six profils-type caractéristiques des différentes situations de pauvreté est développée. Enfin, l'approche habituelle de la pauvreté sous l'angle monétaire est complétée par une analyse territoriale des différents facteurs de fragilisation qui peuvent renforcer les difficultés de ces publics : insertion professionnelle, mobilité, logement, accès aux soins et aux services, formation, offre de garde d'enfants, etc. Cette démarche multidimensionnelle converge avec les quatre axes prioritaires du Pacte des Solidarités.

Pour développer une analyse qui croise les données et l'expérience de terrain, le panorama de Provence-Alpes-Côte d'Azur est le fruit d'un travail partenarial entre la direction régionale de l'Insee et la commissaire à la lutte contre la pauvreté placée auprès du Préfet de région. Il a la vocation de pouvoir accompagner les échanges, avec l'ensemble des acteurs concernés, dans cette étape de diagnostics préparatoires à la construction des pactes locaux des solidarités. Il rappelle, s'il le fallait, cet enjeu d'un engagement encore plus important dans la troisième région de France métropolitaine la plus touchée par la pauvreté, et fortement concernée par la grande précarité.

Ce panorama met notamment en avant le caractère fragilisant de vivre seul ou dans une famille monoparentale et le fait d'être jeune, sachant qu'un enfant sur quatre dans la région est en situation de pauvreté. Il pointe également le nombre important, parmi les personnes pauvres de la région, de retraités et de personnes non insérées sur le marché du travail et locataires du parc privé. Il met en lumière des disparités territoriales autour de pôles urbains et de zones rurales en particulier, sur lesquelles il nous faut travailler.

**Le Préfet de la région Provence-
Alpes-Côte d'Azur**

Christophe Mirmand



**La Directrice régionale de l'Insee
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Valérie Roux

